

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 27

Votants : 32

Procurations : 6

Délibération rendue exécutoire le :

- 1 JUIL. 2015

Convocation du Conseil Municipal en date du : 12/06/2015

Affichage en date du : 12/06/2015

Publication de la présente en date du :

- 1 JUIL. 2015

Réception en préfecture : 30 JUIN 2015

N° 2015-06-03

L'an deux mille quinze

le vingt-deux juin

signé électroniquement le 25/06/2015
 par BERNARD RIOUAL

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de M. Laurent ABERNOT ayant donné procuration à M. Damien DESCHAMPS, Mme Sandrine JEFFROY à M. Jacky LE BRIS, Mme Anne-Sophie BELIER à M. Francis THERY, Mme Yvonne THOMAS à M. Francis LE BIAN, M. André LASQUELLEC à Mme Annie MUNIGLIA, Mme Roseline THOMAS à Mme Françoise GUENEUGUES.

Secrétaire de Séance : Mme Karine BERNOLLIN.

Objet : Compte administratif du budget principal de la commune – exercice 2014.

Rapporteur : M. Damien DESCHAMPS

Conformément à l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il a été établi un compte administratif pour 2014 qui s'équilibre de la façon suivante :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 826 775,90	574 970,75		574 970,75	1 826 775,90
Opérations de l'exercice	8 523 460,54	10 405 713,55	1 990 392,25	1 481 798,76	10 513 852,79	11 887 512,31
TOTAUX	8 523 460,54	12 232 489,45	2 565 363,00	1 481 798,76	11 088 823,54	13 714 288,21
Résultats de clôture		3 709 028,91	1 083 564,24			2 625 464,67
Restes à réaliser			148 101,21	800 000,00		651 898,79

Pour le budget principal de la commune, une lecture par chapitre permet les observations suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 8 523 460,54€
Charges à caractère général (011) 1 322 730,76€

Ce chapitre présente un taux de réalisation de 95,4% et est en hausse de 2,8% par rapport au réalisé 2013 (+ 36 K€). L'augmentation des charges générales de fonctionnement a donc pu être contenue en 2014, après une hausse très forte entre 2012 et 2013 (+7%), et ce malgré l'intégration des activités de la Caisse des Ecoles au budget communal. Hors dépenses d'alimentation et de maintenance des appareils de la cuisine centrale, le chapitre 011 est donc en baisse de 3,2%.

Cette diminution concrétise les efforts des services communaux : moins de frais de déplacement, d'affranchissement, d'achats de matériel... Des hausses s'observent sur les dépenses d'eau (ce qui n'est pas une surprise dans la mesure où une fuite s'est produite au Groupe scolaire Anita Conti, qui a été difficile à localiser, et une régularisation de plusieurs années a été effectuée par Eau du Ponant sur le bâtiment de la cuisine centrale), sur les dotations aux écoles (dues à l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés), les contrats de prestations de services (dues à deux études : l'audit organisationnel du CDG, débuté fin 2013, et une étude sur les charges sociales menée par Ecofinance, qui a permis de récupérer des sommes indûment versées à l'URSSAF, et à la mission de classement des archives confiée au Centre de gestion, qui sera achevée en 2015 et 2016).

Charges de personnel (012) 4 425 113,67€

Le taux de réalisation sur ce chapitre est de 99,6%. Il augmente de 5,27% par rapport au réalisé 2013 (+ 221 600€) ; il avait augmenté de 10% entre 2012 et 2013.

Cette hausse s'explique par :

- le transfert d'une partie du personnel de la Caisse des Ecoles sur le budget communal à partir d'octobre 2014 : 23 500€
- 1^{ère} année pleine de l'espace jeunes : + 25 500€ par rapport à 2013
- 1^{ère} année pleine pour la réforme des rythmes scolaires :
 - o + 18 000€ pour les agents des écoles qui participent aux TAP
 - o + 29 000€ pour les animateurs recrutés spécifiquement
 - o + 100 000€ estimés de temps supplémentaire en garderie et ménage (+ 15 minutes de garderie le soir et le midi, garderie le mercredi matin et midi, ménage supplémentaire le mercredi et après les TAP)
- fréquentation de l'école de musique en hausse constante depuis l'emménagement à la Batterie : 167 élèves inscrits à la rentrée 2012, 294 à la rentrée 2013 et 385 à la rentrée 2014, entraînant une augmentation du volume horaire des enseignants : + 76 000€.

La somme de ces hausses dépasse le montant de la hausse totale sur le chapitre. On voit donc qu'en dehors de ces services spécifiques, la masse salariale a été contenue en 2014, malgré la réforme de la catégorie C au 1^{er} février (gain de points d'indice pour tous les fonctionnaires de

catégorie C) et le glissement vieillesse-technicité : -10 000€ sur le personnel technique, du fait de l'annulation d'un recrutement ; - 25 500€ sur l'administration du fait du non remplacement du Directeur des Ressources humaines.

Atténuation de produits (014)

1 157 644,50€

Ce chapitre se compose de deux dépenses : l'attribution de compensation versée par la commune à BMO, qui reste identique depuis 2010 : 1 154 098€ ; et le montant conventionnel reversé aux mairies de Gouesnou, Bohars et Guilers pour l'organisation de la mise sous pli pour les élections municipales.

Autres charges de gestion courante (65)

1 174 940,96€

Ce chapitre diminue de 5% entre 2013 et 2014. Il correspond :

- aux dépenses liées aux indemnités et frais des élus, qui restent stables entre les deux années du fait de la stagnation de la valeur du point d'indice ;
- aux contributions obligatoires de la commune vis-à-vis des écoles privées, qui diminuent de 2,7% entre 2013 et 2014 (après une augmentation de 9% l'année précédente) malgré une augmentation du montant du forfait, du fait de la diminution du nombre d'élèves habitant la commune ;
- aux versements du budget principal aux budgets des établissements de la commune, CCAS et CDE : si la subvention au CCAS passe de 91 K€ à 110 K€, la subvention prévue pour la Caisse des Ecoles n'a elle pas été versée, du fait du transfert de ses activités vers la commune ;
- aux subventions accordées par la commune aux associations et aux autres organismes. Cette ligne diminue de 1,4%, soit - 9 800€. Le délégataire de service public de la crèche et halte-garderie, l'association Don Bosco, explique à lui seul cette baisse : l'association a bénéficié en 2012 et en 2013 de subventions exceptionnelles pour le démarrage de son activité ; la dernière part a été versée en septembre 2013. La subvention de fonctionnement en revanche a augmenté de 9 K€, du fait de l'accroissement d'activité.

Charges financières (66)

172 213,42€

Il s'agit des intérêts des emprunts détenus par la commune. La baisse est continue depuis 2011 : - 7% entre 2010 et 2011, - 8% entre 2011 et 2012, - 3% entre 2012 et 2013, -8% entre 2013 et 2014.

3 emprunts sont arrivés à leur terme dans le courant de l'année 2014 : un emprunt de 500 000€ sur 15 ans auprès de la Caisse d'Epargne à taux fixe de 4,52%, un emprunt de 500 000€ sur 15 ans auprès d'Arkéa à taux fixe de 4,28% et un emprunt de 100 000€ sur 5 ans auprès du Crédit Agricole à taux fixe de 2,83%.

Charges exceptionnelles (67)

122,25€

Deux annulations de titres de recettes ont été faites en 2014, concernant la Taxe locale sur la publicité extérieure.

Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)

270 694,98€

Ce chapitre concerne les dotations aux amortissements et les cessions (vente d'un véhicule Peugeot 206 sur Webenchères).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 10 405 713,55€

128 963,30€

Atténuations de charges (013)

Les remboursements sur salaires de l'assurance statutaire et de la sécurité sociale ont été, en 2014, supérieurs de 4,7% à ceux de 2013, qui étaient déjà en hausse de 3,8% par rapport à l'année précédente. Il convient de mettre des recettes en parallèle des dépenses de personnel.

A noter également, un remboursement exceptionnel de 8K€ de l'URSSAF, grâce à l'étude menée par le cabinet Ecofinances sur les charges sociales.

En cours d'année 2014, les remboursements perçus de l'Etat pour les emplois en contrat aidé ont été enregistrés sur le chapitre 74 plutôt que sur ce chapitre, d'où une baisse globale de 13% sur le chapitre 013 (soit 20 K€).

327 564,72€

Vente de produits fabriqués et prestations de services (70)

Ce chapitre enregistre la participation financière des familles aux prestations offertes par la commune et pour les locations des salles municipales, ainsi que les remboursements des établissements publics de la commune au budget principal pour la mise à disposition de personnel (directrice du CCAS, agents de service et de garderie de la Caisse des Ecoles). Le chapitre enregistre une hausse de 115 K€, malgré l'absence de reversement de la caisse des écoles suite au transfert des activités. Mais les inscriptions plus nombreuses à l'école de musique, et l'encaissement des participations des familles pour les services périscolaires sur le budget communal à partir du mois d'août 2014, expliquent cette augmentation de 54%.

6 193 291,76€

Impôts et taxes (73)

Le chapitre est en hausse de 2,9%.

Fiscalité directe (73111) :

Le produit des contributions est en hausse de 2,7% en 2014 par rapport à 2013 :

	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Total
bases réelles 2013	11 388 296	10 006 177	170 536	21 565 009
produit réel 2013	2 741 163	2 588 598	86 990	5 416 751
bases réelles 2014	11 615 188	10 361 638	167 842	22 144 668
produit réel 2014	2 795 776	2 680 556	85 616	5 561 948
variation	2,0%	3,0%	4,0%	2,7%

Droits de mutation (7381):

Conformément à la tendance nationale, les droits de mutation diminuent de près de 6% entre 2013 et 2014, témoignant de la baisse des transactions immobilières.

Autres taxes : TLPE, taxe forfaitaire sur les terrains, droits de place :

Les recettes augmentent de 32% entre 2013 et 2014, soit + 8K€.

Dotation de solidarité communautaire (7322):

La DSC versé par BMO à ses communes membres repose sur la croissance du produit des impôts économiques de la métropole. En 2014, cette croissance a été négative. Aussi, c'est le mécanisme de garantie qui s'applique, à savoir un versement minimal de 50 000€ à répartir entre les communes. Plouzané n'a donc bénéficié à ce titre que de 2 830€, contre 41 K€ en 2013. Il convient d'y ajouter la part de la taxe sur la consommation finale d'électricité, reversée pour partie à la commune.

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC, 7325) :

Il s'agit d'une redistribution des ressources de certaines intercommunalités vers des communes et intercommunalités moins favorisées. Son montant augmente de 36K€ pour Plouzané entre 2013 et 2014, soit le double de son augmentation précédente (il n'existait pas avant 2012).

Dotations, subventions et participations (74)

3 537 799,73€

Le chapitre augmente de 2,9% entre 2013 et 2014, grâce à l'enregistrement des remboursements de l'Etat pour les contrats aidés et le contrat d'avenir, enregistrés partiellement sur ce chapitre alors qu'ils étaient auparavant sur le 013.

En dehors de ce transfert comptable, le chapitre reste stable, grâce à une subvention en hausse de la CAF pour le contrat enfance-jeunesse, du fait de l'augmentation du temps de garderie périscolaire lié à la réforme des rythmes scolaires.

Le reste du chapitre est en baisse de 2,2% du fait de la « contribution au redressement des finances publiques » et du nouveau mode de calcul du potentiel financier pour le calcul du montant de la DNP.

	2011	2012	2013	2014
DGF	1 927 829 €	1 937 792 €	1 925 043 €	1 873 618 €
Dot. de Solidarité Urbaine	766 226 €	766 226 €	766 226 €	766 226 €
Dot. nationale de Péréquation	419 461 €	377 515 €	266 963 €	240 267 €
Total	3 113 516 €	3 081 533 €	2 958 232 €	2 880 111 €
Evol N/N-1	0,40%	-1,03%	-4,00%	-2,64%

Autres produits de gestion courante (75)

102 984,35€

Ce chapitre enregistre les encaissements de loyers de la commune : les logements d'urgence, la Poste et l'espace Tabarly font par exemple l'objet d'un paiement de loyer par leurs occupants. Il est resté stable entre 2013 et 2014.

Produits financiers (76) 6,41€

La mairie détient quelques parts sociales auprès du Crédit Agricole.

17 423,52€

Produits exceptionnels (77)

Ce chapitre comprend les remboursements des assurances et des auteurs de dégradations (porte du Dojo, rampe du Centre culturel, et pour les assurances, la dégradation de la Maison du rugby suite aux tempêtes du début d'année), les versements de Pôle Emploi pour l'accueil de stagiaires en Evaluation en milieu de travail, les certificats d'économie d'énergie versés par GDF (6 K€), ainsi que le produit des cessions (tracteur et Peugeot 206 pour un total de 7K€).

1 826 775,90€

Résultat de fonctionnement reporté (002)

L'excédent de fonctionnement dégagé lors du vote du compte administratif 2013 avait été conservé à la section de fonctionnement.

Opérations d'ordre de transfert entre sections (042) 97 679,76€

Il s'agit des travaux en régie : des achats sont faits en section de fonctionnement au cours de l'année par les services techniques pour réaliser des travaux qui créent de la valeur patrimoniale. Aussi, une opération « d'ordre » permet de re-comptabiliser ces travaux en investissement, en enregistrant une recette d'ordre en fonctionnement au chapitre 042 et une dépense d'ordre en investissement au chapitre 040.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 1 990 392,25€

Emprunts et dettes assimilées (16) 770 928,34€

Il s'agit des remboursements en capital des emprunts. Comme pour les intérêts, on constate une baisse du montant entre 2013 et 2014, du fait de l'extinction de plusieurs emprunts au cours de l'année, et de la contraction tardive de l'emprunt 2014.

Immobilisations incorporelles (20) 161 588,46€

Logiciels (2051) : 16 K€ : mise en œuvre de la dématérialisation financière et comptable : 7K€ ; extension de la capacité du logiciel de gestion du temps pour s'adapter à l'augmentation du nombre d'agents à gérer : 2K€ ; numérisation du Buhez Plouzané de 1971 à 2013 : 6K€ ; formation au logiciel de gestion pour le service social acquis en 2013 : 1 K€.

Etudes (2031) : 145K€ : Agenda 21 : 3K€ ; programme pour la restructuration du CTM : 4K€ ; pré-programmation pour le réaménagement du dojo au gymnase du Bourg : 4K€ ; étude de programmation pour la rénovation du gymnase de Kroas Saliou : 13 K€ ; maîtrise d'œuvre, contrôle technique et AMO énergie 121 K€.

Subventions d'équipement versées (204)

16 533,00€

Il s'agit des participations versées à BMO pour la construction de logements sociaux sur la commune en remplacement de la pénalité « loi SRU », pour le même montant qu'en 2013.

Immobilisations corporelles (21)

142 130,70€

- Matériel de ménage pour 5K€,
- Equipement pour les jardins partagés pour 1 000€,
- Outillage pour les services techniques pour 8K€,
- Achat d'un tracteur pour les espaces verts pour 42 K€,
- Stores et rideaux (espace intergénérationnel, espace jeunes et groupe scolaire de Kroas Saliou) et claustras à la cuisine centrale pour 7K€,
- Electroménager pour les logements d'urgence pour 600€,
- Matériel informatique pour les écoles pour 12K€,
- Matériel informatique pour la mairie pour 24K€ (dont 2K€ de tablettes pour les conseillers municipaux, 5K de renouvellement de PC),
- 9,5K€ de mobilier pour les écoles,
- 13K€ de renouvellement de mobilier et matériel (massicot électrique) à la médiathèque,
- 500€ de matériel pour l'espace jeunes, qui continue de s'équiper depuis son ouverture à l'été 2013,
- 6K€ d'instruments et matériel de musique.
- ...

Travaux en cours (23)

787 531,99€

- 239K€ pour les modulaires du groupe scolaire du Bourg,
- 87K€ d'annonces et maîtrise d'œuvre pour le marché de l'Hôtel de Ville,
- 64K€ pour la rénovation de la chaufferie du gymnase de Kerallan,
- 17K€ pour l'aménagement du terrain en herbe de Castel Nevez,
- 11K€ de travaux pour le logement de la Poste,
- 14K€ pour la fin du marché de restructuration du Centre social de Kerallan,
- 10K€ de marchés de peinture (Anita Conti, Coat Edern, Foyer Laïque, centre social du Bourg),
- 6K€ de marché de démolition : transformateur du Minou et ancien médiapôle,
- 6K€ de travaux électriques au centre culturel (ascenseur, réaménagement informatique),
- 3K€ pour l'aménagement de l'allée d'accès à la chapelle de Bodonou,
- 3K€ de confortement du mur du cimetière,
- 12K€ d'entretien à Keramazé : abris de touche, entretien des terrains et remplacement de projecteurs,
- 17K€ d'entretien à Trémaïdic et au Bourg et dans les vestiaires du Bourg,
- 7K€ de réfection de la chaufferie au Centre social du Bourg,
- 27K€ pour le nouveau Skate Parc : déménagement et nouveau module,
- 10K€ de diagnostic pour la cale du Dellec

- 18K€ de travaux pour installer des points d'eau en vue de réduire la consommation dans les divers bâtiments communaux,
- 16,5K€ d'aménagement des jardins partagés,
- 7K€ pour la fin de la rénovation de la toile au fort du Dellec,
- 4K€ pour des travaux d'élagage (CTM et fort du Dellec),
- 117K€ dans les groupes scolaires,
- 42K€ pour l'espace Tabarly, dont :
 - 15K€ de remplacement de vélux
 - 26K pour les espaces extérieurs : sols amortissement autour des jeux, local poubelles, bancs et abri de jardin, aménagement des espaces
- 9 K€ de travaux pour les logements d'urgence de la Trinité,
- 10K€ pour le foyer laïque : revêtement de sol du CLSH, réfection des nourrices de chauffage, etc,
- 4K€ pour remplacer l'automatisme du portail d'entrée au CTM.
- ...

Participations (26) 14 000,00€

Il s'agit du deuxième tiers de l'adhésion à l'Agence France Locale.

Opérations d'ordre de transfert entre sections (040) 97 679,76€

Voir le chapitre 042 en recettes de fonctionnement.

Résultat d'investissement reporté (001) 574 970,75€

Il s'agit du cumul des déficits d'investissement d'année en année, voté au moment de l'affectation des résultats.

RECETTES D'INVESTISSEMENT 1 481 798,76€
333 717,03€

Dotations, fonds divers et réserves (10)

Ce chapitre est constitué des recettes liées au FCTVA (331 K€) et à la taxe d'aménagement (3 K€).

Subventions d'équipement (13) 127 330,00€

Cinq subventions ont été perçues en 2014 :

- Pour l'Hôtel de Ville :
 - Subvention du Conseil régional dans le cadre du dispositif Ecofaur pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage « énergie » : 30 000€
- pour La Batterie :
 - solde du Conseil général : 75 138€
 - solde du Conseil régional : 20 000€

- pour les tribunes de rugby à Keramazé
 - o solde du Conseil général : 466€
- pour l'agenda 21 :
 - o solde de la DREAL : 1 726€

Excédents de fonctionnement capitalisés (1068) 750 056,75€

Il s'agit de l'affectation du résultat de l'exercice 2013 pour couvrir le déficit d'investissement.

Opérations d'ordre de transfert entre sections (040) 270 694,98€

Voir le chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2014

DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES			DEPENSES D'ORDRE			RECETTES D'ORDRE			
FONCTIONNEMENT											
011	charges à caractère général	1 322 731	013	atténuations de charges	128 963	042	opérations d'ordre	270 695	042	opérations d'ordre	97 680
012	dépenses de personnel	4 425 114	70	produits des services et du domaine	327 565						
014	atténuations de produits	1 157 645	73	impôts et taxes	6 193 292						
65	autres charges de gestion courante	1 174 941	74	dotations, subventions, participations	3 537 800						
66	charges financières	172 213	75	autres produits de gestion courante	102 984						
67	charges exceptionnelles	122	76	produits financiers	6						
			77	produits exceptionnels	17 424						
	total dépenses réelles de fonctionnement	8 252 766		total recettes réelles de fonctionnement	10 308 034		total dépenses d'ordre de fonctionnement	270 695		total recettes d'ordre de fonctionnement	97 680
INVESTISSEMENT											
16	remboursements d'emprunts	770 928	10	dotations, fonds divers	333 717	040	opérations d'ordre	97 680	040	opérations d'ordre	270 695
20	immobilisations incorporelles	161 588	13	subventions d'équipement reçues	127 330						
204	Subventions d'équipement versées	16 533	16	emprunt	0						
21	immobilisations corporelles	142 131	1068	excédents capitalisés	750 057						
23	travaux en cours	787 532									
26	Participations	14 000									
	total dépenses réelles d'investissement	1 892 712		total recettes réelles d'investissement	1 211 104		total dépenses d'ordre d'investissement	97 680		total recettes d'ordre d'investissement	270 695

Le Conseil municipal,

Délibérant sur le compte administratif 2014 après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, est invité à approuver le compte administratif du budget principal de la commune de Plouzané pour l'exercice 2014 arrêté en mouvements budgétaires à :

- En dépenses 11 088 823,54€
- En recettes 13 714 288,21€.

Considérant que M. Damien DESCHAMPS a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. Bernard RIOUAL, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Damien DESCHAMPS pour le vote du compte administratif,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (8 contre soit le groupe « Plouzané demain », 24 voix pour) :

➤ **APPROUVE** le compte administratif 2014.

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 23 juin 2015

Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANE